

# Centre Communal d'Action Sociale

Le C.C.A.S. est un établissement public administratif communal obligatoire qui dispose de l'autonomie juridique et financière. Il est administré par un Conseil d'Administration présidé de droit par le Maire et composé d'élus du Conseil Municipal et de représentants de la société civile.

Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune et exerce sa mission en liaison étroite avec les institutions publiques ou privées. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, en direction des enfants, des familles des séniors, des personnes en situation de handicap ou rencontrant des difficultés dans leur insertion sociale.

Il regroupe 50 professionnels, chacun spécialisé dans leur domaine : travailleurs sociaux, puéricultrice, éducatrices de jeunes enfants, agents administratifs... et travaille en lien avec d'autres partenaires et institutions comme la C.A.F., la C.P.A.M et le Conseil Départemental.

Pour plus d'informations sur les différentes orientations du CCAS, prenez le temps de lire le [Débat d'orientation budgétaire 2021](#).



**Conseil d'Administration  
du CCAS**



**Organigramme des  
services du CCAS**